

Accusée d'avoir secoué un bébé, une maman de jour est acquittée par le Tribunal de police

arrivé

Une maman de jour accusée d'avoir secoué un bébé dont elle avait la garde (*nos éditions du 23 mars 2005*) a été acquittée par le Tribunal de police.

De l'avis des juges «il n'y a aucun doute sur le fait que les lésions constatées proviennent d'un syndrome du bébé secoué (SBS), mais plusieurs personnes peuvent

être potentiellement auteur des actes y ayant conduit.» Car la petite Natacha, cinq mois, a côtoyé différents adultes durant les quarante-huit heures qui ont précédé son admission à l'hôpital. Pour le tribunal, il subsiste «un doute irréductible» quant à la culpabilité de cette maman de jour.

Cette dernière a expliqué

que ce 27 mars 2003, elle avait pensé que la sœur aînée du bébé, âgée de trois ans, avait tapé sur la tête de Natacha avec un rouleau à pâtisserie pour enfants. Cette explication est cependant incompatible avec le syndrome du bébé secoué. Par ailleurs, la doctoresse du groupe de protection de l'enfant des HUG, qui a super-

visé le cas, a exclu qu'une fillette de cet âge ait pu secouer un bébé au point de provoquer le syndrome du même nom.

Les parents de la petite victime ont fait l'objet d'une évaluation psychologique. Leur comportement a été jugé adéquat et Natacha leur a été à nouveau confiée.

S'agissant de la maman de

jour, une telle évaluation n'a pas été faite. L'assistante sociale de l'hôpital des enfants a exposé que la prévenue s'était montrée très affectée durant l'entretien, que son récit avait été «confus.»

Selon le tribunal, ce comportement de panique de la part de la maman de jour «reste compréhensible» compte tenu des circonstan-

ces. Il peut s'expliquer par la peur d'être accusée de maltraitance et de se faire enlever ses propres enfants même si elle se considère innocente. Vu la situation, les juges ont estimé qu'une crise de larmes, un état confusionnel, voire même une attitude craintive, ne sont pas des réactions excessives». *Catherine Focas*

Chantage amoureux ou crime passionnel?

Affaire Stern Les défenses des avocats se précisent.

VALÉRIE DUBY ET ALAIN JOURDAN

L'affaire Stern a déjà fait couler beaucoup d'encre, alors même que la justice a enquêté dans le plus grand secret. Depuis jeudi dernier, le juge Graber a ouvert le dossier aux avocats. Et comme on pouvait s'en douter, les versions des deux parties divergent...

Pour le représentant de la

famille Stern, Me Marc Bonnant, la meurtrière aurait exercé un «chantage amoureux». Me Pascal Maurer, l'un des trois défenseurs de Cécile B., inculpée d'assassinat, rétorque qu'il s'agit d'un crime passionnel.

Dans une interview accordée hier au *Figaro*, Me Bonnant explique qu'il ne croit pas à la théorie «d'un amour destructeur» qui aurait conduit Cécile B. à tuer de quatre balles le banquier: deux dans la tête tirées à quinze centimètres et deux dans le thorax.

Les expertises balistiques démontreraient que Cécile B., connaissance en armes à feu, a braqué son amant avec un revolver



L'entrée de l'immeuble où a été tué Edouard Stern. Les expertises balistiques démontreraient que Cécile B. a braqué son amant avec un revolver lui appartenant. (GEORGES CABRERA/2 MARS 2005)

lui appartenant. «Il est hautement vraisemblable que la première balle a été mortelle», relate Me Bonnant.

La semaine dernière, l'avocat nous faisait part de «l'incroyable sang-froid» de Cécile B., qui, entendue par le juge Graber le samedi 5 mars à son retour d'Australie un jour auparavant, avait, dès le lundi 7, à savoir le premier jour ouvrable, téléphoné à son notaire de Nanteuil-le-Haudoin afin de mettre en vente sa maison en viager à son mari, Xavier G. «Elle visait ses intérêts et rien de plus», estime l'avocat.

Elle voulait le quitter

La chronologie des faits commence à se dessiner. Le 12 janvier 2005, Edouard Stern verse un million de dollars sur le compte du Crédit Suisse Montreux au nom de Cécile B. Désormais, on ne parle plus de commission pour

des toiles de Chagall. «Elle exigeait cette somme pour rester avec lui», assure Me Bonnant. «Faux, rétorque Me Pascal Maurer. Cette somme était destinée à son indépendance financière. Ma cliente a voulu à plusieurs reprises quitter Monsieur Stern qui, entre parenthèses, entretenait deux autres relations. Mais il a toujours su la reconquérir.»

Entre les deux amants, la relation est destructrice. Les coups de téléphone sont incessants. «Edouard Stern a poursuivi ma cliente jusque dans sa maison de Nanteuil, où elle s'était réfugiée. Il s'était aussi rendu au domicile de Cécile B. et de son mari. La police vaudoise avait dû intervenir», poursuit Me Maurer.

A la mi-février, les disputes se multiplient. Le million de dollars de Cécile B. est bloqué par Edouard Stern le 22 février mais les deux amants continuent à se voir, passant notamment la nuit

du 25 au 26 ensemble. «Jamais Edouard Stern n'a expliqué pourquoi il a fait bloquer l'argent», remarque Me Maurer.

Le dernier dîner

Le samedi 26 février, Cécile B. retourne chez son mari, à Clarens. Le lendemain, elle a rendez-vous à Montreux pour dîner avec Edouard Stern.

Lundi 28 février au matin, la jeune femme se rend à la banque. L'argent est bel et bien bloqué. Cécile B. téléphone alors à son avocat vaudois. Le soir, à 20 heures, elle se rend au domicile du banquier, à Genève. Elle en ressort une heure plus tard. Edouard Stern est retrouvé mort le lendemain dans l'après-midi, revêtu d'une combinaison en latex.

Aujourd'hui, l'instruction se poursuit, y compris par voie de presse, dans cette affaire qui mêle sexe, sang et argent. Saura-t-on un jour la vérité?

Défense



Me Pascal Maurer. Il retient la thèse du crime passionnel. (SALVATORE DI NOLFI)

Partie civile



Me Marc Bonnant. Il ne croit pas à la thèse d'un amour destructeur. (VINCENT CALMEL)

VOTATIONS DU 24 AVRIL

J-4

40 171

Genevois ont déjà voté

Participation actuelle: 18%
Electeurs inscrits: 223 365

FAITS DIVERS

ACCIDENT Vespa poussée par une voiture

Une automobiliste genevoise de 41 ans circulait rue des Eaux-Vives en direction de la place homonyme, ce mardi à vers 7 h 40. Roulant sur la voie de gauche, elle passe sur la voie de droite à la hauteur de la rue du 31-Décembre sans voir un deux-roues circulant dans la même direction conduit par un Neuchâtelois de 39 ans. Le deux-roues tombe et son conducteur, blessé, est conduit à l'hôpital. (*mbn*)

APPEL À TÉMOINS Accident mystérieux à Corsier

La police demande aux témoins de l'accident qui va suivre de bien vouloir la contacter au 307 91 11. Le motif est le suivant: mardi vers 7 h 45, une motocycliste française de 23 ans, roule sur la route de Thonon en direction de la Vésénaz. A la hauteur du chemin des Marsins, un heurt se produit avec un automobiliste genevois de 17 ans. La motocycliste a évidemment été blessée. (*mbn*)

VILLE Antisémitisme condamné

Le Conseil administratif de la Ville a rencontré lundi les diverses autorités religieuses du canton. Le maire, Pierre Muller, a condamné les injures peintes le week-end dernier sur les murs de la synagogue. «Cet acte atteint chaque citoyen dans ses droits fondamentaux», a notamment expliqué Pierre Muller. (*mbn*)

PUBLICITÉ

Nice | Budapest | Rome

“Parce que je veux commencer le week-end mardi!”

A partir de **Fr. 89.90** aller-retour, toutes taxes comprises!

Alicante | Amsterdam | Barcelone | Berlin | Bristol | Budapest | Liverpool | Londres Gatwick | Londres Luton | Madrid | Newcastle | Nice | Nottingham | Paris | Rome

easyJet.com
Come on, let's fly!